



**Bureau de normalisation  
du Québec**

# **BNQ 1923-611/2019**

**Vêtements de protection utilisés  
pendant le soudage et les techniques connexes  
— Protocole de certification (élaboré à partir  
des exigences de la norme ISO 11611)**

**CERTIFICATION**



BNQ 1923-611/2019

Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les  
techniques connexes — Protocole de certification  
(élaboré à partir des exigences de la norme ISO 11611)

*Protective Clothing for Use in Welding and Allied Processes — Certification Protocol  
(Developed from the requirements of the standard ISO 11611)*



**BNQ**  
Bureau de normalisation  
du Québec

## **Bureau de normalisation du Québec**

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation qui fait partie du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

Le Bureau de normalisation du Québec consacre d'abord ses activités à la production de normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés; il s'occupe également de la certification des produits, des processus et des services à partir des normes qu'il a élaborées, en apposant, lorsqu'il y a lieu de le faire, sa propre marque de conformité. Enfin, le BNQ offre un service d'information, en ce qui a trait aux normes tant québécoises que nationales et internationales, aux industriels désireux de se conformer aux normes dans l'optique de la fabrication et de l'exportation de produits divers et de la prestation de services.

**PREMIÈRE ÉDITION — 2019-07-31**

**ICS : 03.120.20; 13.340.10; 25.160.01**

ISBN 978-2-551-26469-8 (version imprimée)  
ISBN 978-2-551-26470-4 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec, 2019

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT**

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : [bnqinfo@bnq.qc.ca](mailto:bnqinfo@bnq.qc.ca); site Web : [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)].

## **RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ**

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [[www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

## AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur les vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes formé des membres suivants :

GALLEGO, Jean-François	Cintas Canada limitée
GODIN, Caroline	Association sectorielle paritaire — Secteurs métal, électrique, habillement et imprimerie (Multiprévention)
HÉBERT, Robert	LH Uniforme
HUBERDEAU, Lucie	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
IZQUIERDO, Valério	Groupe CTT
JUILLARD, Nicolas	Textiles Monterey
LANGLAIS, Jill	Canam Ponts
NOLET, Sylvio	Commission scolaire de la Capitale
SAVARD, Nathalie	Noriske
ST-PIERRE, Karim	TMS Système
TARLOTIN, Williams	Nova Bus
VEGA, Patricia	Association sectorielle paritaire — Fabrication d'équipement de transport et de machines

### **Coordination**

GAGNON, Daniel (responsable de programme) Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

## Révision linguistique

GILES, Éveline (révisseure linguistique)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

L'élaboration du présent document a été rendue possible grâce au soutien financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).



**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
INTRODUCTION	1
1 OBJET DU DOCUMENT	1
2 DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME	1
3 RÉFÉRENCES NORMATIVES	2
4 DÉFINITION	2
5 CLASSIFICATION	2
6 EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
7 RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	3
7.1 RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	3
7.2 DEMANDE DE CERTIFICATION	3
7.3 EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT	4
7.4 VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	4
7.5 DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
7.6 CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
7.7 VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES ET VISITES DE RENOUVÈLEMENT	5
7.8 MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRODUIT	5
7.9 MODIFICATIONS APPORTÉES À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
7.10 DÉMARCHE DE CERTIFICATION DE COMPOSANTS	5
7.11 DÉMARCHE D'ATTESTATION DE LOTS DE PRODUITS	5
8 MARQUAGE, ÉTIQUETAGE, EMBALLAGE ET MANUTENTION	6
8.1 GÉNÉRALITÉS	6
8.2 MARQUAGE ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT	6
8.3 MARQUE DE CONFORMITÉ	6



# VÊTEMENTS DE PROTECTION UTILISÉS PENDANT LE SOUDAGE ET LES TECHNIQUES CONNEXES

## INTRODUCTION

Les travailleurs et travailleuses qui exécutent des travaux de soudage ou qui utilisent une technique connexe sont exposés à des risques de brûlure par les flammes, les étincelles et les particules de métal en fusion projetées. Ils sont également exposés aux risques que représentent les objets brûlants, la chaleur dégagée par le procédé et les rayonnements ultraviolets. La flamme, les étincelles et les particules de métal en fusion peuvent percer le vêtement ou y mettre le feu et causer des brûlures graves. Les poussières combustibles produites pendant les travaux de meulage et de ponçage peuvent s'accumuler sur le travailleur et sur ses vêtements, et une étincelle peut les enflammer.

Le présent programme de certification visant les vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes permettra aux employeurs et aux utilisateurs de bénéficier d'un élément additionnel pour confirmer qu'ils achètent ou portent un vêtement sécuritaire.

## **1** OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet de fixer les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes fabriqués selon les exigences de la norme ISO 11611.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

## **2** DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME

Le présent programme de certification vise les vêtements de protection sous la forme d'articles d'habillement faits d'une seule pièce ou de deux pièces, à savoir une veste et un pantalon, ainsi que d'articles d'habillement de protection supplémentaire tels que les protège-cous, cagoules, manches, tabliers et guêtres.

Pour une protection complète adéquate contre les dangers qui se posent pour les soudeurs et soudeuses, il convient de porter des équipements de protection individuelle (EPI) couverts par d'autres normes en complément afin de protéger la tête, le visage, les mains et les pieds.

Le présent document a été élaboré en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

### **3 RÉFÉRENCES NORMATIVES**

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

#### **BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [[www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)]**

BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales.*  
(Product, Process and Service Certification — General Rules of Procedure.)

#### **ISO (Organisation internationale de normalisation) [[www.iso.org](http://www.iso.org)]**

ISO 11611 *Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes.*  
(Protective Clothing for Use in Welding and Allied Processes.)

### **4 DÉFINITION**

Pour les besoins du présent document, le sigle suivant est ainsi défini :

**EPI** : équipement de protection individuelle. Anglais : **PPE**.

### **5 CLASSIFICATION**

Les vêtements de protection sont groupés en deux classes selon les risques associés aux techniques de soudage. La classe 1 désigne la protection contre les risques faibles provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible. La classe 2 désigne la protection pour les risques plus importants provoquant plus de projections et une chaleur radiante plus élevée.